



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question au Gouvernement n° 236

Texte de la question

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES HANDICAPÉS

**M. le président.** La parole est à M. Georges Colombier, pour le groupe de l'UMP.

**M. Georges Colombier.** Madame la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, le Président de la République a annoncé, lors de l'installation du Conseil national consultatif des personnes handicapées, réuni à l'Elysée, que la priorité serait donnée à l'aide personnalisée et à l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées. Il a rappelé que ce combat qui vous rassemble est aussi le sien. Après avoir annoncé, le 14 juillet dernier, qu'il entendait faire de l'insertion des handicapés l'un des trois grands chantiers de son quinquennat, M. Jacques Chirac a donc montré qu'il n'avait pas oublié ses promesses.

**Un député du groupe socialiste.** Brosse à reluire !

**M. Georges Colombier.** Aussi, madame la secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous préciser comment vous comptez mettre en oeuvre la vaste réforme sur le handicap, préconisée par le Président et tant attendue sur le terrain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.

**M. Arnaud Montebourg.** Un ectoplasme ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau, *secrétaire d'Etat aux personnes handicapées.* Monsieur le député, je vous remercie de votre question, que vous posez effectivement au lendemain de l'intervention du Président de la République devant le nouveau Conseil national consultatif des personnes handicapées. A cette occasion, le Président a rappelé la nécessité de réformer la loi de 1975, précisant que cette réforme sera vraisemblablement présentée en conseil des ministres avant l'été prochain et pourrait être discutée au Parlement dès l'automne 2003.

Vous l'avez rappelé, il s'agit en effet d'aller vers une intégration totale des personnes handicapées, intégration qui passe notamment par des aides personnalisées et par une meilleure insertion professionnelle et sociale. Vaste chantier ! Je compte le mener avec Jean-François Mattei, en concertation régulière avec toutes les personnes intéressées : familles, collectivités locales, associations, professionnels et, bien sûr, Conseil national consultatif des personnes handicapées, lequel a déjà, dès hier, mis en place un certain nombre de groupes de travail qui doivent rendre leurs conclusions d'ici à trois mois.

Ce vaste chantier, je compte également le mener en étroite collaboration avec les membres du Gouvernement. De nombreux ministères sont en effet concernés par le handicap et certains de mes collègues ont déjà pris des initiatives à ce sujet, ce dont je les félicite.

Enfin, j'attends beaucoup du groupe d'étude sur le handicap qui vient de se constituer à l'Assemblée nationale sous la présidence de Jean-François Chossy.

A ce jour, monsieur le député, je n'ai que deux certitudes : la première est que nous avons l'impérieuse obligation, le devoir absolu de rattraper notre retard, qui est important, en matière d'intégration des personnes handicapées ; la seconde, c'est qu'il s'agit d'un sujet qui transcende, me semble-t-il, les clivages politiques, et sur lequel nous ne réussissons que si nous travaillons tous ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription** : Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 236

**Rubrique** : Handicapés

**Ministère interrogé** : personnes handicapées

**Ministère attributaire** : personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 décembre 2002